

L'ECHO DU THONAC

Le bulletin d'information officiel du village de Thonac



Le mot du Maire :

Quand les temps changent, il est temps de changer de lunettes

Finies les vacances ! La rentrée est l'occasion de jeter un regard sur la première partie de l'année et les ruptures profondes qui s'accomplissent sous nos yeux ébahis.

Pendant des siècles, trois fléaux ont accompagné la population du monde : la famine, les épidémies et la guerre. Les progrès des rendements agricoles (engrais, mécanisation, sélection de semences...) ont fait reculer les famines en nombre et en intensité. Liés à une meilleure alimentation, les progrès de la médecine (soins, vaccination...) ont à leur tour fait reculer les épidémies. La guerre elle-même, après deux conflits mondiaux, semblait également céder du terrain.

Las, le changement climatique accompagné de ses catastrophes naturelles (sécheresse, incendies, tempêtes, pluies torrentielles, grêle...) s'impose comme une nouvelle norme. La propagation de nouvelles pandémies (Covid, varicelle du singe...) nous a contraint à recourir à de nouvelles relations sociales. L'invasion de l'Ukraine par la Russie n'est pas la guerre froide qui recommence, mais la guerre tout simplement.

Cette guerre aussi localisée qu'elle soit a suffi à déclencher la crise la plus redoutable pour le monde industriel, celle de l'énergie. Nous en voyons déjà se déployer les conséquences multiples et inquiétantes. C'est pourtant le contexte dans lequel nous allons devoir évoluer. La résurgence de l'inflation, outre qu'elle s'exerce au détriment des personnes à revenus fixes (salariés, retraités...) du fait de rattrapages tardifs, va nous contraindre à reconstruire un système productif efficace aux conditions de demain.



Point fort de notre démocratie, les élections. La présidentielle et les législatives ont montré tant au plan national que local une désaffection croissante de nos concitoyens pour aller voter. Dès lors que l'abstention touche plus de la moitié des électeurs, il y a fort à parier que, plus que le désintérêt pour la politique, c'est le refus du choix proposé qui est en cause. La conséquence est un décalage entre le résultat du suffrage universel et la représentation qui en découle. Qu'on en juge : 16,5% des inscrits ont permis d'obtenir 244 sièges de député soit 42,3% de l'assemblée, 13,5% 127 sièges soit 27,2% et 7,4% 89 sièges soit 15,4%. Cela paraît satisfaire les partis qui ont tous déclaré avoir gagné, alors qu'aujourd'hui les mouvements politiques sont provisoires (tous changent régulièrement de nom), qu'ils ont des contours mal définis et s'animent autour d'une personnalité plutôt qu'une idéologie et une organisation des militants.

Il paraîtrait que ce que souhaite une majorité de français c'est un maximum de justice sociale avec un niveau incompressible de libertés publiques. Encore faudrait-il que nous cessions d'être la nation la plus individualiste du monde

Dans notre pays, le niveau scolaire est en chute libre. L'anecdote des profs de maths époustoufflés par le niveau des petits réfugiés ukrainiens devrait à elle seule nous réveiller. La lettre, dès la rentrée scolaire, de l'Inspectrice d'Académie pour mettre en œuvre des stages de réussite pendant les vacances scolaires eu égard aux 15% des élèves quittant l'école primaire avec une maîtrise insuffisante de compétences en lecture, écriture et calcul, devrait aussi nous inciter à regarder les choses en face.

A l'école de Thonac, la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions. Plusieurs bénévoles ont contribué à la remise en état des locaux, de la cour et des jeux. Quant au corps enseignant, il est identique à celui de l'année précédente. Je souhaite aux 40 élèves de notre école une année enrichissante et je n'oublie pas ceux de La Chapelle Aubareil.

Puisque des incendies (au sens propre comme au figuré) se sont allumés un peu partout dans le pays, il est temps que les pompiers interviennent. Il est urgent que les professionnels de la politique fassent de la politique, ils sont payés pour cela. Qu'ils voient que l'hôpital est au bord du chaos, que les incivilités et les violences quotidiennes se multiplient, que la pénurie de main d'œuvre se généralise, que nos services publics sont en recul permanent, que nos infrastructures tombent petit à petit en décrépitude.

Nous avons un besoin urgent d'idées, de propositions, d'enthousiasme.



Des nouvelles de nos associations

Après les épisodes Covid, l'activité des associations a enfin pu reprendre.

La société de chasse de Thonac a organisé le dimanche 22 mai son traditionnel repas de chasse. Succès complet, puisque la salle des fêtes affichait complet avec une centaine de convives, tous satisfaits par la qualité des plats servis en quantité plus que suffisante.

L'association Culture Patrimoine et Traditions est également entrée en action en organisant tout d'abord la "Randonnée des croquants" dont voici le résumé :

« Nous sommes partis sur les traces des croquants en parcourant quelques chemins de la commune de Thonac. Christian Garrabos nous a conté l'histoire et les anecdotes sur les actions des croquants en Périgord noir et plus spécifiquement à Thonac

Au retour à la salle des fêtes, apéritif offert par l'association et repas en commun "tiré du sac".

La soirée s'est prolongée par la projection d'un épisode de Jacquou le Croquant de Stellio Lorenzi dans lequel nous avons pu reconnaître des habitants de Thonac qui faisaient partie des figurants lors du tournage. »

Par la suite, l'association a proposé tous les mardis de juillet et août, en soirée, de se transporter dans le temps jusqu'au XVIIIème siècle sur le thème : « La réouverture du Tribunal de Losse ».

Ce "Tribunal" du, en son temps, statuer sur les plaintes des Thonacois et des habitants des villages voisins.

Les plaintes et les personnages sont réels (recherches dans les archives de la sénéchaussée de Sarlat) alors que les dialogues sont un peu romancés sans oublier une pointe d'humour.

Plus de 360 spectateurs se sont laissé transporter dans le temps pour en savoir un peu plus sur la vie et les mœurs des périgourdins il y a 250 ans.

Les rôles étaient tenus par une vingtaine de villageois de Thonac et ses alentours. Cette joyeuse troupe a assuré neuf représentations dans l'Eglise de THONAC et une au Château de Losse.

Le Comité des Fêtes, après une longue période de disette a enfin pu reprendre ses activités et proposer pour le premier week-end du mois d'août une fête tout à la fois conforme aux traditions et empreinte de modernité. Et le public en grand nombre a répondu présent aux nombreuses propositions.

Dès le vendredi soir c'est plus de 50 randonneurs qui se sont élancés, sur un parcours inédit, constitué pour partie de chemins nouvellement ouverts. Après un pique-nique dans les jardins du château de Losse regroupant quelques 80 convives, le retour tardif à la lumière des flambeaux avait fière allure.

Le samedi, il y avait foule, tant pour jouer à la pétanque ou au rampo, que pour s'amuser sur les structures gonflables ou boire tranquillement un verre à la buvette. Il a fallu refuser du monde au repas le soir (plus de 100 couverts) et la soirée se termina très tard, bien après que se soit arrêtée l'animation musicale qui avait permis aux danseurs de faire étalage de leur talent.

Dès l'aube du dimanche, les chineurs étaient conviés à un vide grenier, malheureusement contrarié par la canicule. Les différents "stands", buvette, restauration, rampo, structures gonflables n'ont toutefois jamais désempli à l'instar du repas du soir où, une nouvelle fois, il fallu refuser du monde et du magnifique feu d'artifices qui clôtura la fête de fort belle manière.





Sécurité Routière

Cette année 2022 a mis en lumière les problèmes liés à la sécurité de la traversée du village sur la départementale 706 ainsi que dans les différents hameaux de Thonac.

Vous avez dû remarquer que nous avons fait quelques opérations afin d'essayer de réduire la vitesse sur les points les plus problématiques. Ces opérations ont été plus ou moins couronnées de succès mais ceci nous a permis de valider le fait qu'il faut absolument agir, et agir vite, pour réduire la vitesse des véhicules.

Le non-respect des limites de vitesse et les incivilités se faisant croissantes nous allons passer à « la vitesse supérieure » en ce qui concerne les moyens à mettre en place pour FORCER les conducteurs à ralentir et respecter les limitations de vitesse.

- Des coussins berlinois en entrée d'agglomération côté Saint-Léon-sur-Vézère,
- Une chicane posée sur la descente du pont sur la Vézère pour ceux qui rentrent en agglomération,
- D'autres plots blancs seront posés en entrée de bourg côté Montignac et nous réfléchissons également à faire des chicanes pour forcer les conducteurs à ne pas rouler à plus de 50km/h au niveau de la moutarderie,
- Nous allons améliorer les installations déjà en place dans le hameau de Peyruges.
- Au niveau de l'entrée du parking de l'école nous allons également installer un coussin berlinois. Nous allons procéder à un marquage au sol du parking de l'école pour que les gens respectent un sens de circulation et se garent correctement,
- Enfin nous allons poser des panneaux supplémentaires de limitation de vitesse dans le hameau de la Bouyerie.

Nous voulons faire tous ces aménagements dès cet hiver, en saison calme puis faire le point au printemps et mesurer l'impact de ces modifications. Nous aviserons alors des rectifications supplémentaires à apporter avant la saison estivale.



Nouvel espace de collecte des ordures ménagères

Voilà maintenant pratiquement 6 mois que les différents points de collectes des ordures ménagères de notre commune ont été supprimés afin de tout regrouper sur la place de l'école.

La mise en place des containers semi-enterrés et la centralisation de la collecte sur une zone unique nous inquiétaient, mais force est de constater que le résultat est plutôt positif.

En effet, malgré encore quelques incivilités, il semble que la disparition des anciens containers favorise le fait que les habitants des autres communes viennent moins remplir les containers de Thonac et du coup ceci sera une bonne nouvelle pour le calcul des redevances en rapport au tonnage annuel.

Les habitants de Thonac réagissent plutôt positivement à cette nouvelle habitude de collecte, malgré quelques contraintes, et l'équipe municipale vous en remercie.

Des réflexions sont en cours au niveau du SICTOM par rapport à la mise en place des redevances incitatives et autres processus. Nous les porterons à votre connaissance quand des décisions auront été prises.

Fibre Optique

Annoncé depuis de nombreux mois, le raccordement à la fibre sera disponible sur l'ensemble de la commune avant la fin du mois d'octobre.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité en vous connectant sur le site nathd.fr qui vous permettra également de connaître les opérateurs agréés pour effectuer les raccordements : ils sont une dizaine pour les particuliers et une cinquantaine pour les entreprises et professionnels.

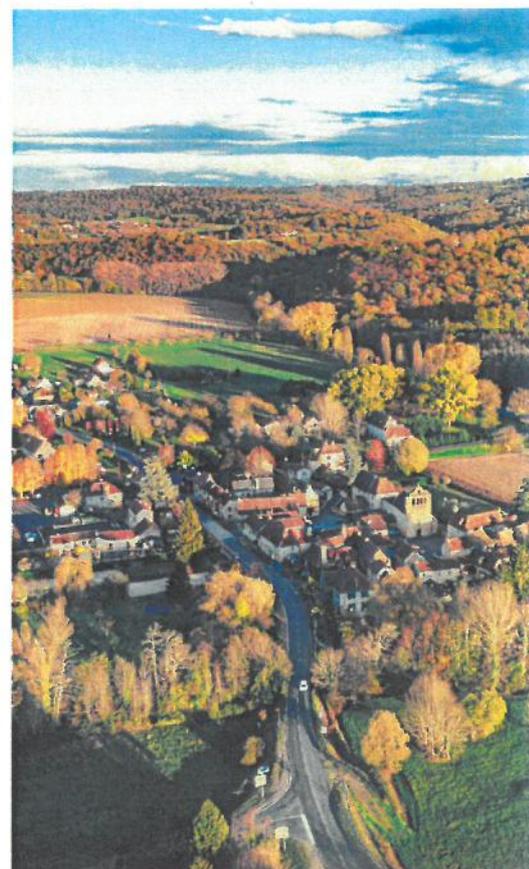
Un guide téléchargeable est également disponible. Vous pouvez également le retrouver sur le site de la commune.

Dématérialisation des actes administratifs

Depuis le 1er juillet, les actes pris par les Communes sont publiés en intégralité en version électronique.

La durée de publicité de l'acte ne pourra pas être inférieure à deux mois. L'obligation d'affichage ou de publication sur papier est donc supprimée.

Vous pourrez consulter sur le site de la Mairie à la rubrique « ACTES REGLEMENTAIRES » les délibérations et les arrêtés.





Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

Cette médaille récompense la compétence professionnelle et le dévouement des agents publics et des élus des collectivités territoriales. Elle comporte 3 échelons : Argent pour 20 ans, Vermeil pour 30 ans et Or pour 35 ans de services accomplis.

Cette année, la médaille d'argent a été remise aux récipiendaires suivants :

Eve-Marie RIZZI Secrétaire de la Mairie de THONAC

Patrick LE MELLEDO Deuxième Maire-Adjoint de THONAC

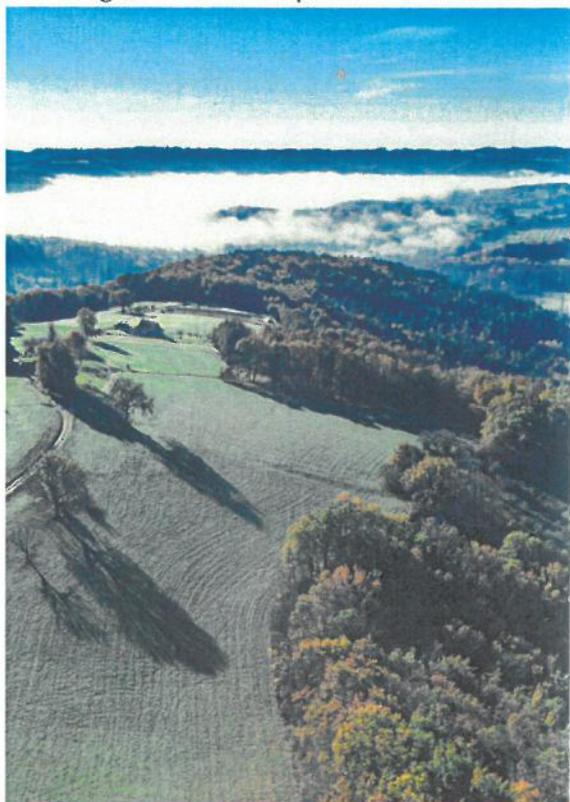
Salle Communale

Un petit mot sur notre salle communale qui vit enfin sa première année d'exploitation normale, sans restriction dues à la COVID.

Tout d'abord notre salle se loue de plus en plus, signe qu'elle plait, que le bouche à oreille marche bien et que les tarifs pratiqués sont corrects.

Ensuite, nous tenions à vous informer qu'un nouveau règlement intérieur et un nouveau contrat de location vont rentrer en vigueur pour que toutes les locations et les prêts se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Ce règlement est disponible sur le site de la Mairie.



Démissions

C'est avec regret que nous avons enregistré la démission de 2 conseillers municipaux.

Qu'ils soient tout d'abord remerciés du travail qu'ils ont accompli au service de notre commune pendant plus de 2 ans. Leur choix leur appartient et nous n'avons pas à le commenter.

C'est donc avec une équipe restreinte que nous allons poursuivre notre mandat : il n'existe pas, en effet de moyen de les remplacer en l'état.

Soyez persuadés que nous avons d'ores et déjà tout mis en œuvre pour nous répartir les délégations et les tâches qui étaient les leurs.



Opération acquisition de terrains

Depuis cet été les 2 opérations d'acquisitions de terrains sont finalisées et nous pouvons donc passer à la phase suivante.

- -Le premier terrain est celui qui jouxte la salle communale pour un peu plus de 800m² en direction de Montignac. Nous pourrions nous en servir pour agrandir l'enceinte sécurisée de la salle communale et/ou aménager des espaces ludiques.
- -Le deuxième terrain qui se situe tout en haut de la route des coteaux sur la gauche pour une superficie totale proche de 6000m², est constructible. Il va être divisé en 3 lots d'environ 1900m², être viabilisé et ensuite mis en vente.

Le but de cette opération est de permettre à des familles ou des jeunes de pouvoir s'installer sur notre commune.

Le prix approximatif de ces parcelles devait se situer autour de 39000€.

Economies d'Energies

Il est important aujourd'hui de faire attention à notre consommation d'énergie. C'est pourquoi, par soucis de l'environnement et par soucis économique, nous réfléchissons à mettre en place des solutions viables sans pour autant oublier les usagers. Nous ne manquerons pas de vous faire part des dispositions mises en place.

Autorisation de brûlage des déchets verts

A compter du 1er octobre, il est à nouveau possible de brûler ses déchets verts. Toutefois pour que cette autorisation soit valable, elle nécessite une déclaration en mairie 3 jours avant la date prévue. Le document pré-imprimé à compléter est disponible à la mairie aux jours et heures d'ouverture et sur le site "thonac.fr" rubrique "accueil".

Travaux irrigation

Des travaux sont en cours à proximité de la Salle Communale sur le réseau d'irrigation afin de réparer une fuite sur la voie publique.



Règlementation des panneaux de signalisation

Une nouvelle réglementation concernant les panneaux de signalisations commerciaux, les panneaux directionnels et tout autre affichage est entrée en vigueur.

Il y a obligation de retirer du bord des routes et aux carrefours tous les panneaux publicitaires sous peine d'amende. Ces amendes seront de plus en plus importantes au fur et à mesure des jours passés sans retrait des panneaux concernés.

Seuls les panneaux concernant la vente de produits régionaux ou alimentaires seront autorisés.

Si vous souhaitez pouvoir indiquer la direction de votre lieu de vente, d'hébergement, de restauration, ou l'emplacement de votre commerce il faudra vous rapprocher des services de la mairie ou de la communauté de communes pour le faire savoir.

Il faut savoir que la pose de ces réglottes directionnelles pour les professionnels engendre un cout unitaire à ce jour d'une centaine d'euros et est très réglementée.

Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie se tiendra le vendredi à 11 h devant le monument aux Morts et sera suivie d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes

Etat Civil

Bienvenue à :

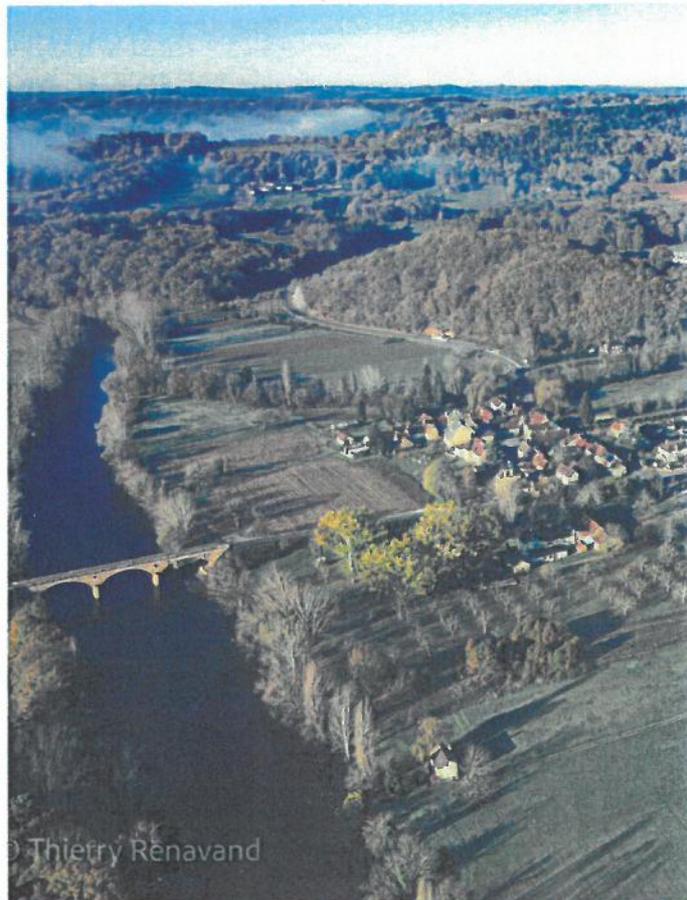
Mélo CHAILLOLEAU né le 21/04/2022 à SARLAT
Méline MASSALVE née le 18/09/2022 à SARLAT
(Petite fille de Laurence et Christian BURGOS)

Félicitations à :

ISAIA Gérard et GIACOMINO Audrey mariés le 12/06/2021
DUBREUIL Cyril et MASSIDA Camille mariés le 21/05/2022
NICOLAS-DELMAS Yohan et CHROBACK Hélène mariés le 10/09/2022

Ils nous ont quitté :

Jean-Pierre ARNOLDI le 20/01/2022 à Périgueux
Gisèle LAREBIERE le 11/07/2022 (famille PELETINGEAS)



© Thierry Renavand